



AMBASSADEUR
DE LA
FÉDÉRATION DE RUSSIE

ANTANANARIVO

M. OLIVIER RASAMIZATOVO

**DIRECTEUR DE PUBLICATION,
DIRECTEUR DE LA REDACTION
MIDI MADAGASIKARA**

Antananarivo, le 14 avril 2024

Monsieur le Directeur,

Un article sur le conflit en Ukraine du journaliste Patrice Rabe paru le 17 avril a.c. dans votre journal sous la rubrique « vision » a attiré notre attention.

Nous ne remettons pas en question le principe de la liberté d'expression. Néanmoins, nous partons du fait que lors de la publication de ses articles un journal aussi important et respecté que « Midi Madagasikara » devrait se fonder sur des réalités objectives et non sur des évaluations subjectives.

En particulier, ce qui est déconcertant ce sont les propos de l'auteur selon lesquels « les Ukrainiens (contrairement à Israël) n'ont pas la même protection contre les missiles russes tombant sur leurs villes » et ses appels effectifs aux pays occidentaux à « ne pas oublier » le régime ukrainien et à continuer de l'aider pour mener des opérations de combat réussies contre la Russie. Cela s'inscrit dans le cadre de la propagande mensongère occidentale sur la prétendue « agressivité » de la Russie et dans le cadre de la ligne visant à infliger à notre pays une défaite sur le champ de bataille. En réalité, ce sont les pays de l'Occident qui ont déclenché le conflit en Ukraine par leur rejet du principe de l'indivisibilité de la sécurité et le désir de maintenir par tous les moyens leur domination dans les affaires internationales. Aujourd'hui, ce conflit est alimenté en grande partie par la livraison en masse d'armes occidentales à l'Ukraine, ainsi que par le soutien financier (qui a déjà dépassé 230 milliards de dollars).

En ignorant ces faits, l'auteur de l'article, avec son approche unilatérale et partielle, contredit non seulement le caractère traditionnellement amical des relations russo-malagasy, mais aussi la position équilibrée du Gouvernement de la République de Madagascar et de la plupart des pays du Sud en faveur d'un règlement rapide et pacifique de la crise ukrainienne.

La Russie a été forcée de lancer une opération militaire spéciale en Ukraine conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies après que les pays occidentaux avaient rejeté toutes nos tentatives de régler les différends par un dialogue égal et mutuellement respectueux et avaient fait la sourde oreille à nos préoccupations en matière de sécurité. En même temps, la Russie n'a jamais attaqué la population civile ni les villes ukrainiennes.

Je voudrais souligner que l'objectif de l'opération spéciale est d'assurer la sécurité de la Russie et de ses citoyens face aux menaces militaires émanant de Kiev et de ses alliés occidentaux, ainsi que face à la politique de génocide de la population russe et des actes terroristes sur le territoire russe perpétrées par le régime nazi ukrainien. Le lien déjà prouvé des services spéciaux ukrainiens avec l'organisation de l'attentat terroriste du 22 mars 2024 dans la salle de concert Crocus City Hall près de Moscou en est un exemple récent.

Nous vous serions reconnaissants pour la publication de cette lettre ouverte dans votre journal.

En vous réitérant la disponibilité continue de l'Ambassade pour la poursuite de la coopération étroite, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma haute considération.

Cordialement,



Andrey ANDREEV

